

SALARIÉ·E DES TPE

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT

Vous êtes salarié·e du particulier employeur, aide à domicile, assistant·e maternel·le ou concierge, vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, de la métallurgie...

**Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé·e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.**

Ce scrutin peut paraître aujourd'hui très éloigné de vos réalités et de vos préoccupations. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives.

**Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile.** Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

**Ce document vous a été donné par un·e militant·e de la CGT. N'hésitez pas à en débattre avec eux.**



[www.cgt-tpe.fr](http://www.cgt-tpe.fr)

Élections professionnelles dans les TPE – du 22 mars au 4 avril 2021

SALARIÉ·E DES TPE

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT

Vous êtes salarié·e du particulier employeur, aide à domicile, assistant·e maternel·le ou concierge, vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, de la métallurgie...

**Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé·e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.**

Ce scrutin peut paraître aujourd'hui très éloigné de vos réalités et de vos préoccupations. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives.

**Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile.** Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

**Ce document vous a été donné par un·e militant·e de la CGT. N'hésitez pas à en débattre avec eux.**



[www.cgt-tpe.fr](http://www.cgt-tpe.fr)

Élections professionnelles dans les TPE – du 22 mars au 4 avril 2021

SALARIÉ·E DES TPE

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT

Vous êtes salarié·e du particulier employeur, aide à domicile, assistant·e maternel·le ou concierge, vous travaillez dans une entreprise de moins de 11 salariés des secteurs de l'artisanat alimentaire, des petits commerces, des salons de coiffure, des cabinets médicaux et dentaires, des pharmacies, des cabinets d'expertise, des petites salles de spectacle, du sport, de l'animation et du secteur associatif, des garages auto, des hôtels, cafés ou restaurants, de la construction, de la métallurgie...

**Du 22 mars au 4 avril 2021, vous allez être appelé·e à voter pour l'organisation syndicale de votre choix pour défendre vos droits.**

Ce scrutin peut paraître aujourd'hui très éloigné de vos réalités et de vos préoccupations. Pourtant, de ce scrutin vont dépendre la capacité à faire évoluer vos droits et garanties collectives.

**Aujourd'hui, la CGT est plus que jamais à votre écoute et à vos côtés dans cette situation très difficile.** Lors des précédents scrutins, vous avez placé la CGT comme première organisation syndicale des salariés des TPE. En décidant de voter pour elle, vous vous donnez plus de force pour faire entendre votre voix, pour améliorer vos situations... Pour gagner, ensemble, un monde juste, solidaire et respectueux de la planète.

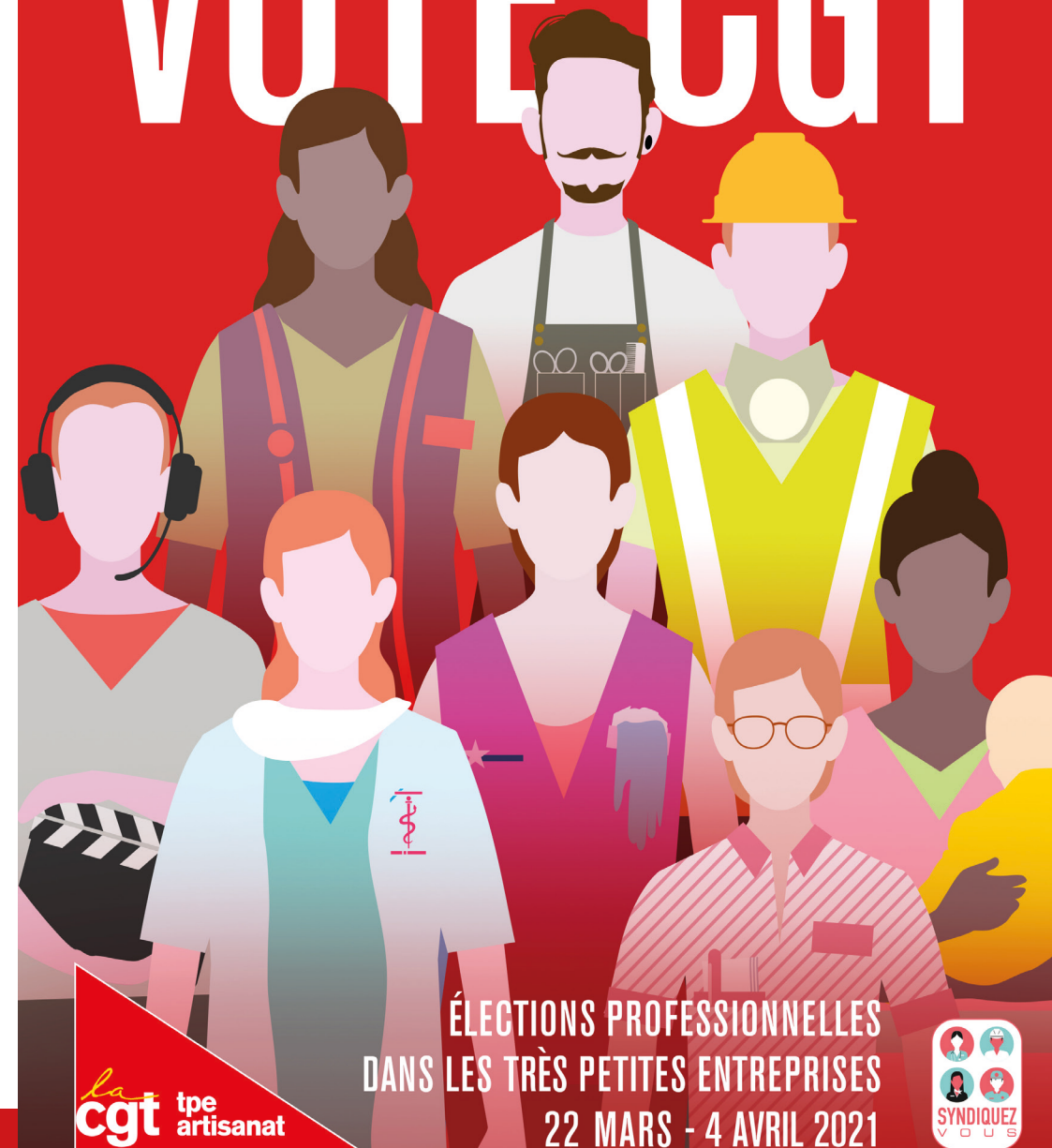
**Ce document vous a été donné par un·e militant·e de la CGT. N'hésitez pas à en débattre avec eux.**



[www.cgt-tpe.fr](http://www.cgt-tpe.fr)

Élections professionnelles dans les TPE – du 22 mars au 4 avril 2021

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES  
22 MARS - 4 AVRIL 2021





ADRESSE AUX SYNDIQUÉS

# GAGNE DES VOIX POUR LA CGT!

Du 22 mars au 4 avril 2021, près de 5 millions de salariés des TPE sont appelés à s'exprimer pour le syndicat de leur choix. Ces voix comptent pour déterminer la représentativité des organisations syndicales pour les 4 prochaines années au plan national, territorial et dans les branches d'activité. Elles contribueront à définir pour chaque organisation le nombre de représentants dans les commissions paritaires régionales, de conseillers prud'hommes...

**Gagner massivement le vote des salariés des TPE confortera la CGT et renforcera son poids au plan interprofessionnel.** Toutes les organisations CGT ont aujourd'hui des plans de travail pour aller débattre avec ces salariés dans la proximité géographique ou professionnelle. **Nous avons besoin que chaque syndiqué de la CGT contribue à faire entendre la voix de ces salariés en s'engageant dans la campagne.**

Nous, militantes et militants, côtoyons chaque jour des salariés des TPE dans notre quotidien. Nous pouvons les convaincre de voter CGT.

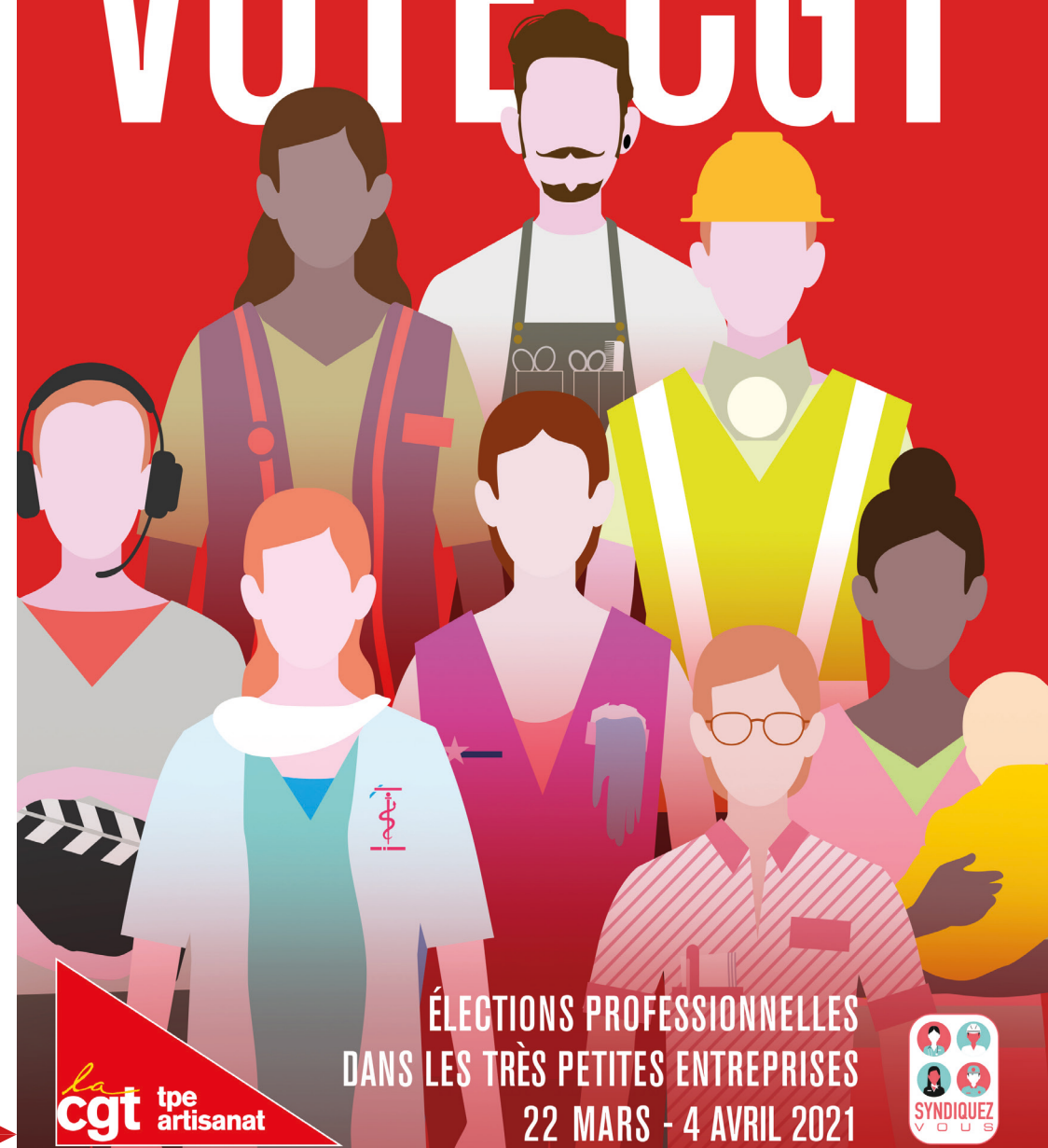
**Chaque voix va compter ! La CGT compte sur nous.**



[www.cgt-tpe.fr](http://www.cgt-tpe.fr)

Utilisez les flyers détachables ci-après

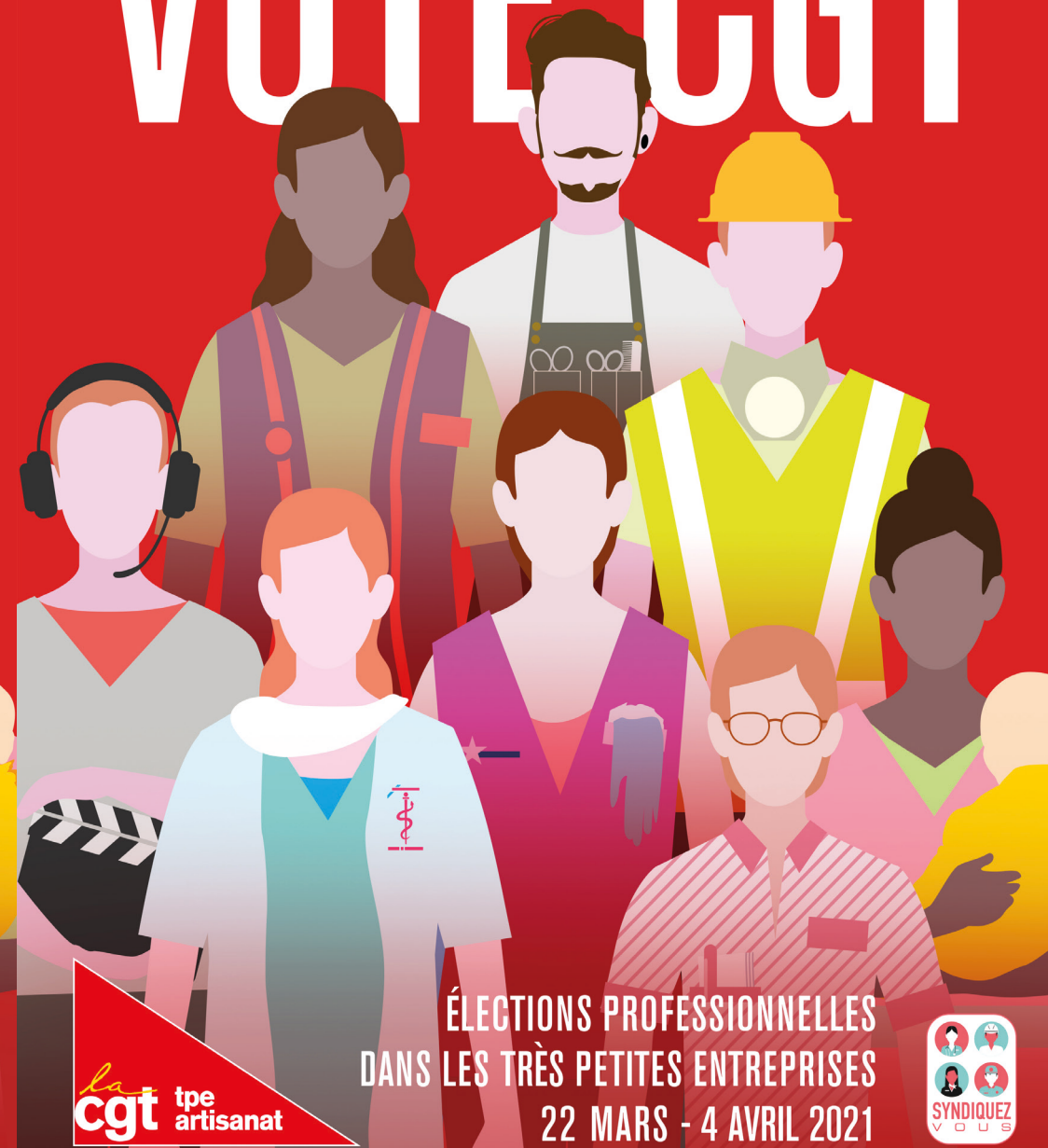
# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES  
22 MARS - 4 AVRIL 2021



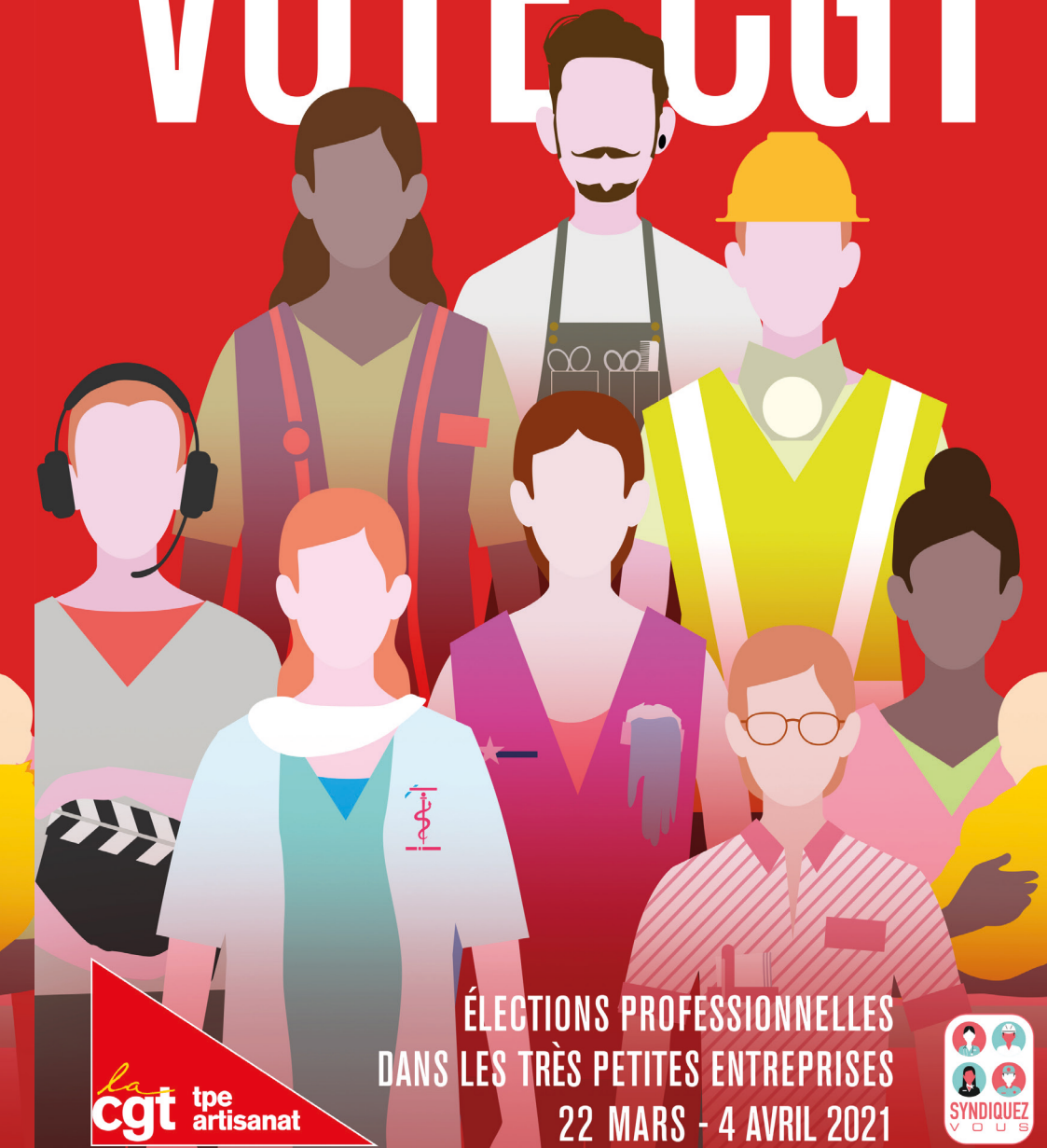
# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES  
22 MARS - 4 AVRIL 2021



# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES  
22 MARS - 4 AVRIL 2021

